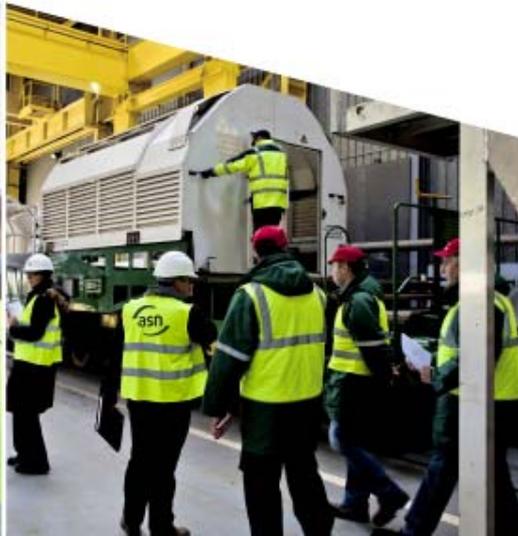




5^{ème}
conférence
des CLI
11 décembre 2013

TABLE RONDE N°2

L'approche territoriale de la gestion
des conséquences d'un accident nucléaire



Implication de l'ANCCLI dans les démarches d'échanges sur le post-accident

Les questions de situation de crise et de post-accident sont au cœur des préoccupations de la société civile

La vigilance sociétale est une nécessité

2008 - Création du GPPA

Lieu de débat et d'expression pour faire émerger les
Recommandations de la société civile

Partager les expériences et questionnements des membres
des CLI sur les situations de crise, les plans de secours (PPI),
les PCS, les campagnes de distribution de comprimés
d'iode, l'urbanisation autour des sites nucléaires,
le post-accident...

Réfléchir aux conséquences d'une situation d'urgence
radiologique, anticiper les comportements et les
relations entre les acteurs locaux, sensibiliser la
population (bons comportements)... aux situations
d'urgence et post-accidentelles

Emettre des avis, des recommandations, être force de
propositions (exercice, refonte PPI, post-accident dans
les territoires...)

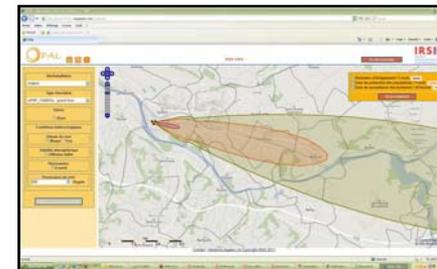
L'outil OPAL au service d'une action commune ANCCU-IRSN en vue de la sensibilisation des acteurs des territoires à une situation post-accidentelle

Permettre aux acteurs locaux de s'approprier les conséquences d'une situation post-accidentelle et plus précisément d'identifier les enjeux pour leur territoire

Anticiper les conséquences humaines, économiques, et Techniques dans les zones d'évacuation et de protection des populations

4 CU pilotes : Marcoule-Gard, Gravelines, Golfech, Saclay

Un déploiement prévu sur plusieurs années (Cadarache et Blayais en cours)



Les enjeux de demain pour l'ANCCU et les CU

- 1) Être impliquée en amont dans la préparation locale et nationale aux situations d'urgence pour tester l'efficacité et la pertinence des plans et préparer les populations et les acteurs locaux, notamment les élus, aux situations post-accidentelles
- 2) Permettre aux CU d'émettre des avis lors de la refonte des PPI et de participer en tant qu'observateurs aux exercices
- 3) Inciter au développement du volet post-accident dans les PPI
- 4) Identifier les enjeux concrets d'une situation post-accidentelle à l'échelle des territoires
- 5) Implication des territoires dans CODIRPA : associer la société civile à la réflexion et à la prise de décisions sur les questions post-accidentelles au niveau local et régional